Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL081_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL080_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme BERREST (donne pouvoir à Mme RAULT),

Secrétaire de séance : M. HAMON

19- PERSONNEL NON PERMANENT – SERVICE ACTION EDUCATIVE – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

4.2
Monsieur TORCHE, rapporteur :

Il est proposé de créer un poste d'apprenti au sein du service action éducative pour la préparation d'un « CAP d'accompagnement à l'éducation de l'enfant » ou d'un « Bac professionnel services aux personnes et aux territoires ».

Un contrat d'apprentissage sera conclu pour une durée maximale de 24 mois.

Après accord de l'intéressée, la responsable du service action éducative sera nommée Maître d'apprentissage afin d'assurer l'encadrement de l'apprenti ainsi que les relations avec l'établissement de formation.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Comité Social Territorial en date du 07 mai 2026,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Créer un poste d'apprenti pour la préparation d'un « CAP d'accompagnement à l'éducation de l'enfant » ou d'un « Bac professionnel services aux personnes et aux territoires » pour une durée maximale de 24 mois,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.**

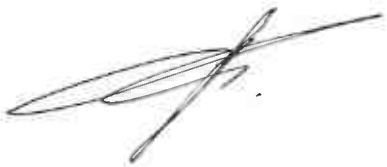
Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL081_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON



Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN



Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.